

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **27 mai 2013**

Délibération n° 2013-3943

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution d'une subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2013

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Ariagno

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 mai 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 mai 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brolquier, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laurent, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pallega, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Charrier, Daclin (pouvoir à M. Crédoz), Mme Vullien (pouvoir à M. Desseigne), MM. Barge (pouvoir à M. Petit), Passi (pouvoir à M. Lévêque), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Brillard (pouvoir à M. Rudigoz), Mme Cardona (pouvoir à M. Grivel), MM. Chabrier (pouvoir à M. Llung), Coulon (pouvoir à M. David G.), Ferraro (pouvoir à M. Martinez), Galliano (pouvoir à M. Guimet), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Huguet (pouvoir à M. Quiniou), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart (pouvoir à M. Jacquet), Ollivier, Mmes Pesson (pouvoir à M. Sécheresse), Revel (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Serres (pouvoir à M. Bernard R.), Thivillier (pouvoir à Mme Peytavin), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : M. Arrue, Mme Bab-Hamed, M. Darne JC., Mme Perrin-Gilbert, M. Réale.

Conseil de communauté du 27 mai 2013**Délibération n° 2013-3943**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Attribution d'une subvention à l'association Les Compostiers pour son programme d'actions 2013**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2010-1798 du 25 octobre 2010, le Conseil de communauté a approuvé le programme de développement du compostage domestique 2010-2014. Ses modalités de mise en oeuvre ont été précisées par délibération n° 2012-2785 du Conseil du 13 février 2012.

Cette action s'inscrit dans le plan communautaire de prévention des déchets 2010-2014, approuvé par délibération n° 2010-1369 du Conseil du 22 mars 2010, qui fixe comme objectif une diminution de 7 % des quantités d'ordures ménagères d'ici à 2014. La Communauté urbaine de Lyon est lauréate de l'appel à projets de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) Rhône-Alpes pour ce programme.

Par délibération n° 2011-2327 du 27 juin 2011, le Conseil de communauté a approuvé la signature d'une convention avec l'association Les Compostiers. Cette convention a été signée le 31 août 2011. Une seconde convention a été signée le 9 juillet 2012, conformément à la délibération n° 2012-3089 du 25 juin 2012.

Cette association lyonnaise est engagée dans le développement et la démocratisation du compostage en ville. Elle cherche à initier un changement durable des comportements des citoyens en faveur de cette pratique écocitoyenne qu'est le compost. Elle bénéficie, de fait, d'une riche expérience sur la question du compostage à Lyon, d'un savoir-faire, d'une proximité avec les habitants et d'une bonne connaissance des enjeux et des freins au développement du compost sur le terrain. Ces compétences et ce rôle facilitateur dans la diffusion du compost en milieu urbain ont vocation à servir et à accompagner les politiques publiques de gestion des déchets.

L'association intervient auprès des habitants et propose des conférences tout public, participe à des journées dans le cadre d'événementiels, crée et développe des outils pédagogiques.

a) - Objectifs

L'association Les Compostiers contribue directement au développement du compostage domestique sur le territoire de la Communauté urbaine et, plus indirectement, à la sensibilisation des habitants à la réduction des déchets à la source. Elle participe ainsi aux objectifs que s'est fixée la Communauté urbaine en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés et, notamment, son plan de développement du compostage domestique.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012

En 2012, l'association Les Compostiers a mis en oeuvre le programme d'actions suivant :

1° - La compilation des fiches techniques dans un guide sur le compostage, dont la publication est prévue début 2013

Cette action n'est pas totalement finalisée dans la mesure où il a été nécessaire d'attendre l'attribution d'un nouveau marché par la direction de l'information et de la communication de la Communauté urbaine, qui réalisera le guide sur la base des recommandations techniques de l'association et de la direction de la propreté.

2° - La participation à des opérations de sensibilisation au compostage en milieu urbain, afin de sensibiliser les habitants de la Communauté urbaine au compostage en animant des stands sur des manifestations locales. 4 manifestations locales ont demandé un fort investissement pour une faible participation citoyenne. La dernière manifestation s'est tenue le 23 mars 2013. Il est pertinent aujourd'hui de mieux cibler les interventions.

3° - La mise en place d'un réseau de 40 nouveaux guides composteurs dans les communes de la Communauté urbaine

Les sessions de formation n'ont pas encore été programmées. Le paiement du solde de cette convention n'interviendra qu'à l'issue de la réalisation de ces formations dont les retours de l'année précédente sont très positifs.

4° - La mise en place de 4 nouveaux projets de compostage en pied d'immeubles et de 4 nouveaux projets de compostage de quartiers et le suivi des 8 projets initiés l'année précédente

6 projets sont d'ores et déjà en phase d'étude de faisabilité pour certains et pour d'autres, en cours de validation administrative. Le paiement du solde de cette convention n'interviendra qu'à l'issue du choix des 2 porteurs de projets restants. Compte tenu du faible nombre de porteurs de projets recensés et du risque d'échec non maîtrisé sur la mise en place du projet (lié à la validation du projet en assemblée générale de copropriété, ou la difficulté de trouver du foncier disponible), il est proposé au Conseil de subventionner cette action différemment pour l'année 2013.

5° - L'animation du réseau de 50 foyers équipés de lombricomposteurs qui sera complétée par 50 autres foyers (portant alors à 100 le nombre de foyers suivis) et l'organisation d'une manifestation ayant pour objectif de faire connaître et de promouvoir la pratique du vermicompostage.

Cette action sera mise en œuvre en mai et juin 2013. Elle a été décalée du fait de la nécessité de la Communauté urbaine de commander, sur 2013, l'achat des lombricomposteurs. Ce marché devrait être attribué courant avril, permettant aux foyers formés d'être dotés de leur outil.

c) - Bilan 2012

L'ensemble du programme d'actions 2012 a mis en évidence le savoir-faire de l'association Les Compostiers.

Même si la totalité des actions n'est pas totalement terminée, elles sont toutes suffisamment engagées pour pouvoir en tirer un premier bilan.

d) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

L'association Les Compostiers propose le programme d'actions suivant au titre de 2013 :

1° - La participation à des opérations de sensibilisation au compostage en milieu urbain, afin de sensibiliser les habitants de la Communauté urbaine au compostage en animant des stands sur des manifestations locales : 1 220 €,

2° - La mise en place d'un réseau de 40 guides composteurs supplémentaires dans les communes de la Communauté urbaine et l'animation du réseau constitué des nouveaux et anciens guides composteurs : 3 520 €,

3° - La mise en place a minima de 8 nouveaux projets de compostage partagés et le suivi des 8 projets initiés l'année précédente sur la convention 2012 : 26 460 €.

Sur 2011 et 2012, la Communauté urbaine a apporté un cofinancement pour la mise en place d'un minimum de 4 composteurs en pied d'immeubles et de 4 composteurs de quartiers. Cependant, le bilan de ces 2 années montre que la sélection des 8 projets annuels, qui intervient en amont de leur validation par l'assemblée générale de copropriété ou de leur validation par le propriétaire du terrain, ne permet pas d'assurer la réalisation systématique du projet. Par ailleurs, on constate que les projets qui ne reçoivent pas le soutien de la Communauté urbaine ne sont pas toujours menés à terme.

Afin de remédier à ces difficultés, il est proposé au Conseil que la Communauté urbaine participe au financement de la phase d'accompagnement des projets (comprenant un diagnostic des sites et une aide au montage technique et financier) auprès de l'ensemble des porteurs de projet sur le territoire de la Communauté urbaine faisant appel à l'association ou à la Communauté urbaine, sans sélection préalable des porteurs de projet. Cela permettrait d'accompagner le montage de 10 sites de compostage collectif minimum sur l'année 2013, dans la limite de 18 projets maximum.

Ainsi, pour chaque projet validé, (en assemblée générale de copropriété dans le cadre du compostage en pied d'immeuble, ou par la structure propriétaire du terrain et la structure porteuse dans le cas du compostage de quartier), la Communauté urbaine participe à hauteur de 50 % du coût du projet (assiette basée sur les coûts d'installation, de matériel, de communication, de formation et de suivi du projet), dans la limite de 5 000 € par projet conformément à la délibération n° 2012-2785 du Conseil du 13 février 2012.

4° - L'animation du réseau de 100 foyers équipés de lombricomposteurs qui sera complétée par 50 autres foyers (portant alors à 150 le nombre de foyers suivis) et l'organisation de 4 autres sessions de formation au vermicompostage. Ces formations s'adresseraient plus particulièrement aux foyers déjà équipés d'un lombricomposteur (du commerce ou auto-construit, n'ayant pas conventionné avec la Communauté urbaine), mais souhaitant se lancer dans cette pratique ou ayant déjà eu une expérience non concluante du lombricompostage parce qu'ils n'avaient pas été accompagnés. Ces formations seraient accessibles gratuitement aux foyers résidant dans la Communauté urbaine dans la limite de 15 foyers par formation : 3 800 €.

Il est proposé d'attribuer, au titre de 2013, une subvention équivalente au montant attribué au titre de 2011 et 2012, soit 35 000 € au profit de l'association Les Compostiers pour la mise en œuvre de ce programme annuel.

La convention soumise à l'approbation du Conseil pourrait être passée entre la Communauté urbaine et l'association Les Compostiers et donnera lieu à un suivi et à une évaluation de la part de la direction de la propreté.

La convention comprend 2 annexes (annexe n° 1 : programme d'activités de l'association et budget prévisionnel 2013, annexe n° 2 : bilan à décembre 2012) ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € au profit de l'association Les Compostiers,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Les Compostiers définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement en résultant seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2013 et suivants - compte 657 4 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 29 mai 2013.